

citalid

CITALID CYBERSÉCURITÉ

Code de Conduite

— Éthique · Conformité · Responsabilité sociétale

Sapere aude — Osez savoir — Dare to know

Ce que couvre ce code

01	Objet
02	Principe général de conformité
03	Respect des droits humains
04	Obligations sociales & conditions de travail
05	Protection de l'environnement
06	Prévention de la corruption

07	Prévention des conflits d'intérêts
08	Intégrité des relations commerciales
09	Partenaires & fournisseurs responsables
10	Alerte éthique & conformité
11	Sécurité de l'information
12	Application & gouvernance

L'objet de ce code

Le présent Code de conduite formalise les principes éthiques et les engagements de Citalid Cybersécurité en matière de conformité réglementaire, de responsabilité sociétale et de pratiques commerciales responsables.

IL S'APPLIQUE À

- l'ensemble des dirigeants et salariés ;
- les partenaires commerciaux agissant pour le compte de la société ;
- les fournisseurs et sous-traitants intervenant dans ses activités.

DANS LE RESPECT DE

- des lois et règlements applicables en France ;
- du droit de l'Union européenne ;
- des principes internationaux relatifs aux droits humains.

Un principe général de conformité

Citalid exerce ses activités dans le strict respect des lois et réglementations applicables, notamment celles relatives :

- à la protection des Droits de l'Homme et au droit du travail ;
- au droit commercial et au droit de la concurrence ;
- à la prévention de la corruption et des infractions économiques ;
- à la protection des données personnelles – RGPD (UE 2016/679) et loi Informatique et Libertés (n° 78-17) ;
- à la protection de l'environnement.

Chaque collaborateur adopte, en toutes circonstances, un comportement conforme aux exigences légales, réglementaires et éthiques applicables à ses fonctions.

Le respect des droits humains

Citalid s'engage à respecter les droits fondamentaux reconnus par les conventions internationales et le droit européen, en matière de dignité humaine et de conditions de travail. À ce titre, l'entreprise veille à :

- prohiber toute forme de travail forcé ou de travail des enfants ;
- lutter contre toute forme de discrimination ou de harcèlement ;
- promouvoir l'égalité de traitement et la diversité ;
- garantir le respect de la dignité des personnes.

Engagements issus des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (2011) et des Principes directeurs de l'OCDE. Citalid attend le même respect de ses partenaires et fournisseurs.

Obligations sociales & conditions de travail

Citalid respecte l'ensemble des obligations sociales prévues par la législation applicable, notamment :

- les règles relatives à la durée du travail ;
- les obligations en matière de rémunération ;
- les règles relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs ;
- les principes d'égalité professionnelle.

La société maintient un environnement de travail fondé sur le respect, la coopération et la responsabilité individuelle – exempt de tout harcèlement physique ou psychologique et de toute conduite abusive.

La protection de l'environnement

Citalid s'efforce de réduire l'impact environnemental de ses opérations et met en œuvre, dans la mesure de ses moyens, des pratiques visant à :

- limiter la consommation de ressources ;
- réduire la production de déchets ;
- favoriser des modes de travail et d'achat responsables.

Bien que non assujettie à la directive CSRD (UE 2022/2464), Citalid inscrit volontairement sa démarche dans une logique de responsabilité sociétale et de durabilité. Ces principes guident aussi le choix de ses partenaires et fournisseurs.

Prévention de la corruption

Tolérance zéro à l'égard de :

- la corruption ;
- l'octroi ou l'acceptation d'avantages indus ;
- le trafic d'influence ;
- toute forme de fraude ou de pratique commerciale illicite.

Aucun collaborateur n'est autorisé à proposer, solliciter ou accepter un avantage indu. Les cadeaux et invitations doivent rester raisonnables, proportionnés et conformes aux usages professionnels.

Prévention des conflits d'intérêts

Chaque collaborateur veille à prévenir toute situation dans laquelle ses intérêts personnels pourraient interférer avec ceux de l'entreprise ou de ses clients.

Tout conflit d'intérêts, réel ou potentiel, est porté à la connaissance de la direction afin de permettre une analyse appropriée de la situation.

L'intégrité des relations commerciales

Citalid entretient des relations commerciales fondées sur la transparence, la loyauté et l'intégrité. Elle s'interdit notamment :

- toute pratique anticoncurrentielle ;
- toute pratique commerciale trompeuse ou déloyale ;
- toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

Des relations responsables avec nos partenaires

Citalid applique des principes d'achats responsables et attend de ses fournisseurs et partenaires :

- le respect des lois applicables ;
- le respect des exigences environnementales raisonnables ;
- le respect des droits humains et des normes sociales ;
- l'absence de corruption ou de pratiques illicites.

Ces principes sont intégrés aux relations contractuelles et aux processus de sélection des partenaires.

L'alerte éthique & conformité

Tout collaborateur, partenaire ou fournisseur peut signaler de bonne foi toute situation susceptible de constituer :

- une violation de la loi ;
- une atteinte aux principes de ce Code de conduite ;
- un comportement contraire à l'éthique.

Conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022), l'auteur d'un signalement de bonne foi bénéficie de la protection du statut de lanceur d'alerte : aucune mesure de représailles ne peut être prise, et la confidentialité de son identité est préservée.

La sécurité de l'information

Éditeur de solutions de cybersécurité, Citalid accorde une importance fondamentale à la protection des informations qui lui sont confiées.

Confidentialité

L'accès aux données est limité aux seules personnes autorisées.

Intégrité

Les données restent exactes, complètes et non altérées.

Disponibilité

Les données sont accessibles lorsqu'elles sont nécessaires.

Mesures techniques et organisationnelles fondées sur les bonnes pratiques de l'ANSSI et la norme ISO/IEC 27001. Tous les collaborateurs sont sensibilisés et soumis à une obligation de confidentialité ; les fournisseurs intervenant sur nos systèmes présentent un niveau de sécurité adéquat, formalisé contractuellement.

Application & gouvernance du document

APPLICATION

Le respect de ce Code constitue un principe fondamental dans l'exercice des activités de Citalid. Chaque collaborateur s'approprie ces règles et contribue à une culture d'intégrité, de responsabilité et de respect des engagements RSE. Chaque fournisseur et partenaire s'engage à en respecter les principes.

GOUVERNANCE

Le présent Code fait l'objet d'une révision périodique, au moins tous les deux ans, ou à l'occasion de toute évolution réglementaire significative.

citalid

Sapere aude

OSEZ SAVOIR — DARE TO KNOW